

La MRC des Laurentides lance son appel de projets pour l'octroi des subventions du FDT 2020

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 4 décembre 2019 — La MRC des Laurentides lance aujourd'hui son cinquième appel de projets structurants, soit celui pour l'année 2020. C'est dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) issu d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qu'une aide financière sera attribuée aux différents promoteurs de la région qui satisferont aux critères. Les demandes pourront être déposées jusqu'au 30 janvier 2020.

Enveloppe de 140 000 \$

Cet appel à projets dispose de 140 000\$ pour des projets répondant aux priorités d'intervention adoptée lors du conseil des maires du mois de juin 2019 ainsi qu'aux principes directeurs de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire de la MRC des Laurentides*. Les projets seront analysés par un comité en fonction d'une *grille d'évaluation des projets structurants*.

Qu'est-ce qu'un projet structurant?

Un projet structurant est une initiative bénéfique en termes d'implications, de synergie et de développement pour un milieu. Dans ce cas précis, le projet doit viser l'amélioration du niveau de vie de la population de la MRC des Laurentides, par une contribution à la santé sociale, économique ou environnementale de son territoire en misant sur le mieux-être et la croissance de la région. Cette aide peut également servir à compléter le montage financier d'un projet.

À qui s'adresse cet appel à projets

Les personnes, entreprises ou organismes suivants sont admissibles :

- Les organismes municipaux;
- Les conseils de bande des communautés autochtones;
- Les coopératives non financières;
- Les organismes à but non lucratif (OBNL) dûment constitués;
- Les entreprises privées ou d'économie sociale (à l'exception des entreprises privées du secteur financier),
- Les personnes souhaitant démarrer une entreprise.

Pour déposer une demande

Les promoteurs intéressés doivent remplir le *formulaire de demande d'aide financière 2020* sur le site web de la MRC et le transmettre par courrier électronique au : csequin@mrclaurentides.qc.ca en joignant tous les documents requis mentionnés dans le formulaire.

Il est également possible de faire parvenir les documents par la poste à l'attention de Mme Cassie Seguin Docquier (1255, chemin des Lacs, St-Faustin-Lac-Carré, Québec, J0T 1J2) ou de les déposer aux bureaux de la MRC de 8 h à 12 h 15 et de 13 h à 17 h, du lundi au jeudi, sauf durant les congés des fêtes.

La date limite pour déposer les demandes d'aides financières est le jeudi 30 janvier 2020 à 17 h.

Le *formulaire de demande de financement au FDT 2020*, la *grille d'évaluation des projets structurants*, la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire de la MRC des Laurentides* et les *priorités d'intervention* se trouvent au : mrclaurentides.qc.ca/fdt/

À propos de la MRC des Laurentides et des municipalités

La MRC des Laurentides planifie et met en valeur de façon durable son territoire, tant d'un point de vue social, économique, culturel, qu'environnemental. Sa vision est de devenir un chef de file en matière de développement régional authentique et adapté à la qualité de vie de ses citoyens et aux composantes naturelles de son territoire. La MRC des Laurentides est composée de 20 villes et municipalités sur un vaste territoire d'une superficie d'environ 2 500 km².

- 30 -

Source :

Gabrielle Dagenais
Communications
819 425-5555 poste 1048
gdagenais@mrclaurentides.qc.ca

Information :

Cassie Seguin Docquier,
(819) 425-5555, poste 1060
csequin@mrclaurentides.qc.ca

MRClaurentides.qc.ca

